

Procès-verbal de la réunion du Comité Technique Spécial de l'Inrap Grand-Est Sud du 15 mai 2012

Membres présents à l'instance

Administration

Titulaires Hans de Klijn, Président du CTS
 Florence Charlane, Secrétaire du CTS

Suppléants

Représentants du personnel

Titulaires Éric Michon, CGT Culture
 Bérangère Fort, CGT Culture
 Frédéric Latron, Sud Culture
 Gilles Rollier, Sud Culture

Suppléants Christophe Meloche, CGT Culture
 Ricardo Pontigo, CGT Culture
 Anne-Lise Bugnon, Sud Culture
 Isabelle Leroy-Caron, Sud Culture

Autres participants

Experts :

Point 14 : Annie Labeaune – Gestionnaire du Centre de Dijon

Point 15 : Laurent Vaxelaire – AST

Point 17 : Adeline Clerc – Contrôleuse de gestion

Membres excusés à l'instance

Christophe Card, CGT Culture

Sylvie Mouton-Venault, CGT Culture

Bruno Rouelle, CSP

Frédéric Seara – Eric Boes - AST

Ordre du jour

Point 1 : Adoption du règlement intérieur du fonctionnement du CT Spécial Grand Est Sud (pour avis)	3
Point 2 : Approbation du projet du procès-verbal du CTPS GES du 28 06 11 (pour avis)	6
Point 3 : Approbation du projet du procès-verbal du CTPS Extraordinaire GES du 20 09 11 (pour avis)	7
Point 4 : Fiche navette CT Central (pour information).....	7
Point 5 : Suivi des engagements de la Direction Interrégionale GES (pour information).....	8
Point 6 : Décret sur nouvelle organisation des CTS (pour information)	21
Point 7 : Application de la DG 119 en GES (pour information)	21
Point 9 : Avancement sur les discussions entre l'INRAP et le campus de l'université de Bourgogne pour le renouvellement de la convention (pour information)	22
Point 11 : Explication sur la répartition des 2 ETP de gestionnaire de mobiliers obtenus en Grand Est Sud : 1 pour la Bourgogne, 1 pour l'Alsace et rien pour la Franche-Comté (pour information).....	19
Point 12 : Point sur l'emploi : postes perdus, ouvertures et réouvertures de postes en GES pour 2011 et premier trimestre 2012 (pour information).....	19
Point 13 : Budget 2012 et activité (pour information).....	15
Point 15 : Définition des attributions du RO dans le cadre de la journée de préparation de diag (pour information).....	12

Points reportés à une prochaine réunion

- Point 8 : Bilan de la mise en place et de la fonction des ACO. Changements induits par la nouvelle réglementation (pour information).
- Point 10 : Point sur les entretiens d'évaluation des agents administratifs 2010 (pour information).
- Point 14 : Bâtiment Equinoxe : retour d'expérience (pour information).
- Point 16 : Nominations au choix 2011 / 2012 : état d'avancement (pour information).
- Point 17 : SGA : bilan de l'utilisation des nouveaux logiciels de gestion – Impact sur les agents – Evolution de l'organisation du travail (pour information).

La séance débute à 9 heures 40.

Le Président procède à l'appel.

Le secrétariat est assuré par Florence Charlane et par Gilles Rollier.

Hans de Klijn (Président) propose de modifier l'ordre du jour. Bruno Rouelle (CSP) se trouve actuellement en formation à Paris. Il conviendrait donc de reporter le point VIII à la prochaine réunion du CTS. Hans de Klijn (Président) propose également de traiter le point XV dans la matinée, l'intervenant prévu ayant un rendez-vous à l'extérieur dans le courant de l'après-midi.

La séance est suspendue pour réflexion des représentants du personnel.

Les représentants du personnel acceptent la proposition de report du point VIII, à condition que celui-ci puisse être traité sous un délai compris entre 8 et 30 jours, comme le prévoient les textes.

Hans de Klijn (Président) explique que cette disposition s'applique lorsque l'instance remet un avis défavorable et non lorsqu'un point est reporté.

Éric Michon (CGT Culture) maintient qu'un point non abordé doit être traité sous un délai précis. La situation de l'Alsace doit être abordée à tout prix, sachant que cette région ne compte pas d'ACMO à l'heure qu'il est. Les représentants du personnel acceptent le report du point, à la stricte condition qu'il puisse être traité prochainement.

Hans de Klijn (Président) propose de convenir d'une date dans la journée avec Bruno Rouelle (CSP), qu'il contactera par téléphone.

Bérangère Fort (CGT Culture) demande si les deux autres experts compétents pour le point XV seront présents.

Hans de Klijn (Président) répond par la négative. Seul Laurent Vaxelaire (AST) est disponible ce jour.

Christophe Meloche (CGT Culture) ne souhaiterait pas que l'administration prenne l'organisation des CTS à la légère. Si l'Inrap doit conduire une activité et générer du chiffre d'affaires, il ne faudrait pas que les CTS soient envisagés en dernier lieu.

Hans de Klijn (Président) fait valoir que les appels d'offres ne tiennent pas compte des agendas des instances. À l'heure qu'il est, 5 appels d'offres doivent être rendus, ce qui explique l'absence des experts.

Avant de passer au point I, Hans de Klijn (Président) signale que la prise de notes est assurée par la société Codexa, ayant été retenue par l'Inrap suite à un appel d'offres national.

Point 1 : Adoption du règlement intérieur du fonctionnement du CT Spécial Grand Est Sud (pour avis)

Hans de Klijn (Président) souligne que le règlement intérieur a été approuvé à l'unanimité par le CT central. Il s'enquiert des remarques des membres de l'instance. Le document présenté correspond à une déclinaison du règlement intérieur national.

Article 1^{er} : Comité Technique Spécial Grand-Est Sud

L'article 1^{er} n'appelle pas de remarques.

Article 2

Christophe Meloche (CGT Culture) constate que l'article 2 fait état de 2 réunions au minimum par an. Pour lui, il s'agit d'un rythme véritablement minimal. Il serait souhaitable que ce nombre de réunions soit plus important.

Hans de Klijn (Président) note que 4 réunions ordinaires et 1 réunion extraordinaire se tiennent chaque année depuis 2007. S'il ne peut pas modifier cet article, il s'engage à respecter ce rythme.

Bérangère Fort (CGT Culture) ne voit pas l'intérêt de ce débat, s'il n'est pas possible d'amender le texte.

Hans de Klijn (Président) accepte de préciser que 4 réunions ordinaires se tiendront dans l'année.

Christophe Meloche (CGT Culture) rappelle également qu'une réunion peut être convoquée sur la demande des représentants syndicaux.

Hans de Klijn (Président) en convient et précise qu'il s'agit alors d'une réunion extraordinaire.

Article 3

L'article 3 n'appelle pas de remarques.

Article 4

Bérangère Fort (CGT Culture) propose l'ajout suivant (souligné) : « Les experts *proposés par l'administration ou par les représentants du personnel* sont convoqués par le président du comité en application du troisième alinéa de l'article 45 du décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État. »

Hans de Klijn (Président) ne voit pas d'inconvénient à procéder à cet ajout.

Article 5

L'article 5 n'appelle pas de remarques.

Article 6

Bérangère Fort (CGT Culture) se déclare gênée par la mention suivante : « *Les dossiers sont envoyés en format papier sauf demande contraire d'un membre du comité.* » Cette précision est en contradiction avec le paragraphe précédent, selon lequel les convocations et les documents afférents sont envoyés sous format électronique.

Hans de Klijn (Président) précise que le format papier relève d'un souhait du niveau central. Dans le cas de Grand-Est Sud, il est préférable de favoriser l'envoi sous format électronique.

Article 7

L'article 7 n'appelle pas de remarques.

Article 8

L'article 8 n'appelle pas de remarques.

Article 9

L'article 9 n'appelle pas de remarques.

Article 10

L'article 10 n'appelle pas de remarques.

Article 11

L'article 11 n'appelle pas de remarques.

Article 12

L'article 12 n'appelle pas de remarques.

Article 13

L'article 13 n'appelle pas de remarques.

Article 14

L'article 14 n'appelle pas de remarques.

Article 15

Gilles Rollier (Sud Culture) souhaite le remplacement de « et/ou » par « ou » dans la phrase suivante : *« Sous l'autorité du Président, les documents complémentaires utiles à l'information du comité autres que ceux transmis avec la convocation peuvent être lus et/ou distribués pendant la réunion à la demande d'au moins un des membres du comité ayant voix délibérative. »*

Article 16

Bérangère Fort (CGT Culture) considère que les alinéas 2 et 3 sont contradictoires.

Hans de Klijn (Président) ne voit pas de contradiction. L'alinéa 2 porte sur la modification de l'ordre du jour en tant que tel. L'alinéa 3 précise que les textes transmis peuvent être amendés en séance, comme cela est le cas du règlement intérieur ou des procès-verbaux des réunions précédentes.

Article 17

L'article 17 n'appelle pas de remarques.

Article 18

L'article 18 n'appelle pas de remarques.

Article 19

L'article 19 n'appelle pas de remarques.

Article 20

L'article 20 n'appelle pas de remarques.

Article 21

L'article 21 n'appelle pas de remarques.

Article 22

L'article 22 n'appelle pas de remarques.

Article 23

L'article 23 n'appelle pas de remarques.

Bérangère Fort (CGT Culture) souhaite rajouter un article relatif à la durée des séances et propose le texte qui suit : « *Les durées des séances ne sauraient excéder les horaires de travail. Si l'ordre du jour n'est pas épuisé, le Président reconvoque le CTS dans un délai de 8 à 30 jours, afin d'épuiser l'ordre du jour.* »

Hans de Klijn (Président) accepte cet ajout, sachant que le décret prévoit un délai compris entre 8 et 30 jours. Toutefois, pour Hans de Klijn (Président), il n'est pas nécessaire de préciser cette mention dans le règlement intérieur, puisqu'elle renvoie au contenu du décret. Il rappelle que les séances s'achèvent généralement à 17 heures.

Hans de Klijn (Président) soumet le règlement intérieur amendé au vote.

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité, sous réserve de prise en compte des modifications évoquées.

Hans de Klijn (Président) demande à Florence Charlane d'adresser le règlement intérieur amendé aux représentants du personnel.

Point 2 : Approbation du projet du procès-verbal du CTPS GES du 28 06 11 (pour avis)

Hans de Klijn (Président) s'enquiert des remarques des représentants du personnel.

Bérangère Fort (CGT Culture) indique que Sylvie Mouton-Venault (CGT Culture) était secrétaire lors de cette séance et a transmis ses remarques. Pour mémoire, la séance portait, entre autres, sur les relations entre l'Inrap et les aménageurs (point 6). Certains propos de l'administration ne figurent pas au procès-verbal. L'administration a précisé qu'à l'Inrap, pour faire de la recherche, il fallait prendre sur son temps personnel. Sur proposition syndicale, il avait par ailleurs été acté que les réunions de rendu post-fouille que l'administration souhaitait mettre en place seraient également des réunions scientifiques et de planification à l'issue des phases terrain. Cette précision ne figure pas au procès-verbal. La CGT refuse d'approuver le procès-verbal en l'état et demande à accéder aux enregistrements.

Hans de Klijn (Président) s'étonne de ces remarques, dans la mesure où les procès-verbaux sont censés être des verbatim. Il tâchera de récupérer les enregistrements auprès du prestataire qui était alors en charge de la rédaction des procès-verbaux.

Bérangère Fort (CGT Culture) propose de convoquer Sylvie Mouton-Venault (CGT Culture) pour écouter l'enregistrement avec elle.

Hans de Klijn (Président) précise que les enregistrements seront écoutés avec lui-même.

Éric Michon (CGT Culture) indique que les enregistrements doivent être écoutés en présence du président et de la secrétaire.

Hans de Klijn (Président) propose donc de reporter l'approbation du procès-verbal du 28 juin 2011.

Point 3 : Approbation du projet du procès-verbal du CTPS Extraordinaire GES du 20 09 11
(pour avis)

Bérangère Fort (CGT Culture) indique que Sylvie Mouton-Venault (CGT Culture) a fait remarquer qu'il convenait d'annexer certains tableaux en page 13. À l'exception de ce point, aucune remarque n'est à signaler.

Hans de Klijn (Président) passe donc au vote.

Le procès-verbal du CTPS extraordinaire Grand-Est Sud du 20 septembre 2011 est approuvé à la majorité, sous réserve d'insertion des tableaux évoqués en page 13.

Point 4 : Fiche navette CT Central (pour information)

Hans de Klijn (Président) note qu'une discussion est en cours au niveau central, pour déterminer la manière dont seront articulées les fiches navettes centrales et spéciales. Il souligne sur ce point que l'article 34 du décret de 2011 fait mention d'une articulation à trouver entre le CHSCT et le CT.

Gilles Rollier (Sud Culture) espère qu'il s'agira véritablement de fiches navettes, pouvant redescendre après envoi à Paris. Dans les faits, cela n'a pas souvent été le cas. Les saisines du périmètre Grand-Est Sud ont fait l'objet de retards parfois très tardifs.

Christophe Meloche (CGT Culture) demande une copie du règlement intérieur de l'Inrap.

Hans de Klijn (Président) souligne que le règlement intérieur de l'Inrap ne peut être transmis, tant qu'il n'a pas été voté en central.

Bérangère Fort (CGT Culture) indique que le règlement intérieur a fait l'objet de deux votes défavorables. L'avis est réputé avoir été rendu.

Hans de Klijn (Président) souligne qu'il ne peut transmettre le règlement intérieur de l'Inrap tant qu'il n'a pas été avisé de sa version définitive. Quoi qu'il en soit, chaque agent disposera d'un exemplaire individuel lorsque le règlement intérieur de l'Inrap sera officialisé.

Éric Michon (CGT Culture) s'étonne que les représentants du personnel ne disposent pas de ce document, ayant d'ailleurs été vu en conseil d'administration.

Hans de Klijn (Président) souligne qu'il attend la directive nationale pour pouvoir diffuser le document.

Bérangère Fort (CGT Culture) suggère à l'administration de demander au niveau central de l'autoriser à diffuser le règlement intérieur de l'Inrap.

Hans de Klijn (Président) transmettra le document dès qu'il obtiendra le feu vert.

Gilles Rollier (Sud Culture) indique que le règlement intérieur de l'Inrap devra faire l'objet d'une réunion extraordinaire du CT.

Hans de Klijn (Président) ne partage pas ce point de vue. Le règlement intérieur de l'Inrap est un document national.

Gilles Rollier (Sud Culture) souligne que le règlement intérieur de l'Inrap est un document méritant l'inscription d'un point pour information.

Hans de Klijn (Président) précise que le règlement intérieur de l'Inrap ne pourra pas être modifié par les travaux du CTS de Grand-Est Sud.

Éric Michon (CGT Culture) souhaite également qu'une réunion extraordinaire soit convoquée pour procéder à l'étude du règlement intérieur de l'Inrap.

Point 5 : Suivi des engagements de la Direction Interrégionale GES (pour information)

1. Redéfinition des tâches et des moyens alloués au responsable d'opération pendant la journée de préparation des diagnostics

Hans de Klijn (Président) indique que le rôle d'ACMO prendra de l'importance, suite à la réforme du 1^{er} juillet 2012. Le rôle de l'ACMO a déjà été décliné au travers de deux procès-verbaux du CHSCT. Cette question fera l'objet de nouvelles discussions, dans le cadre des points 8 (reporté) et 15.

Christophe Meloche (CGT Culture) note que les situations varient sensiblement en Alsace, en Bourgogne ou en Franche-Comté.

Bérangère Fort (CGT Culture) rappelle que l'Alsace ne compte pas d'ACMO.

2. Le fonctionnement des primes en Grand-Est Sud

Hans de Klijn (Président) note que le traitement des primes est à jour. Les demandes de primes sont suivies de très près. Le problème est lié à un important retard, au niveau central, dans l'allocation des primes. Se pose également une difficulté liée au repyramidage, ayant entraîné des traitements rétroactifs des agents étant passés à un échelon supérieur.

Bérangère Fort (CGT Culture) estime que le traitement devrait être plus rapide dans le cas des agents non concernés par le repyramidage.

Hans de Klijn (Président) n'en disconvient pas et souligne que Grand-Est Sud, à jour dans le traitement des primes, relance régulièrement le niveau central. Il est tout à fait conscient que les agents non concernés par le repyramidage sont toujours dans l'attente. Certaines demandes sont en attente depuis 2 ans. Dans cette situation, Grand-Est Sud ne peut que relancer et appuyer ces demandes.

Gilles Rollier (Sud Culture) note que les agents ne savent pas à quelle échéance surviendra le versement des primes. Cette absence de visibilité trahit un manque de reconnaissance et constitue un véritable « racket » sur les rémunérations.

Hans de Klijn (Président) souligne que Grand-Est Sud recevra une note permettant de déterminer la date jusqu'à laquelle l'effet rétroactif portera. Il ne dispose pas encore de cette information officielle. Hans de Klijn (Président) rappelle que le périmètre Grand-Est Sud est à jour et effectue des relances régulières. Il suggère aux représentants du personnel de saisir le CT central, afin que ce sujet soit traité au sein du périmètre idoine.

Éric Michon (CGT Culture) observe que les bénéfices réalisés par l'Inrap proviennent de l'action du terrain et des agents effectuant un travail dépassant largement les missions qui sont

les leurs et qui ne sont pas rémunérées en totalité. Le directeur général se vante de réaliser des bénéfices et considère que les dossiers relatifs aux primes de repas ont vocation à être traités plus tard. Les saisines restent sans effet. Les préavis de grève ne produisent pas les effets escomptés. Dans ces conditions, la meilleure solution consisterait à écrire aux aménageurs et aux collectivités locales, afin de préciser que les montants facturés servent uniquement à faire des bénéfices, ce qui est étonnant pour un organisme public. Cette action sera accompagnée d'un préavis de grève, ce qui permettra d'aller voir les aménageurs pour leur expliquer l'Inrap se targue de réaliser des bénéfices pour être le bon élève du gouvernement, alors que sa vocation ne consiste pas à réaliser des bénéfices, mais à conduire des activités de recherche. Au sein de l'Inrap, les discours se focalisent sur l'argent, la rentabilité et les bénéfices. Or l'Inrap n'est pas un institut bancaire, mais un institut de recherche. Éric Michon (CGT Culture) demande donc au président de l'interrégion de faire pression sur le niveau central et de cesser de se dédouaner en précisant que Grand-Est Sud est à jour et que des messages sont envoyés à Paris.

Hans de Klijn (Président) s'engage à se rapprocher du niveau central dans le courant de la semaine.

Éric Michon (CGT Culture) tient à rappeler que les agents se sentent volés. Il se demande jusqu'où il faut aller au sein de l'Inrap pour obtenir la totalité de sa rémunération.

Bérangère Fort (CGT Culture) suggère de porter une saisine au niveau central.

Éric Michon (CGT Culture) considère que la direction générale est autiste, n'écoute pas les agents et fait preuve de mépris.

3. Les véhicules de service : règles d'attribution

Hans de Klijn (Président) précise qu'une saisine a été envoyée à 2 reprises, le 2 février 2010 et le 19 janvier 2011, mais reste sans réponse. Le règlement intérieur prévoit qu'une réponse soit adressée.

Bérangère Fort (CGT Culture) demande si la nouvelle flotte est arrivée.

Hans de Klijn (Président) répond par la positive et précise qu'il a déjà demandé que des véhicules supplémentaires soient attribués.

4. Chantier ZAC Pasteur

Hans de Klijn (Président) indique qu'une saisine a été envoyée à 2 reprises, le 8 octobre 2009 et le 19 janvier 2011. Le chantier étant achevé sur la phase terrain, le 2 janvier 2012, ce point peut être retiré. Le suivi médical des agents a été renforcé et inclut des prises de sang. Hans de Klijn (Président) rappelle qu'en 2009, il avait refusé d'engager une fouille.

Christophe Meloche (CGT Culture) observe que les agents du service archéologique de la ville de Besançon seront prochainement des concurrents sur le chantier de Pontarlier.

Gilles Rollier (Sud Culture) considère que la saisine lancée en 2009 est encore d'actualité. Pour lui, il faudrait s'en inquiéter.

Éric Michon (CGT Culture) constate que les instances sont méprisées comme le sont les agents. L'Inrap n'accepte pas le principe des instances représentatives du personnel, pourtant inscrit dans le règlement intérieur et dans la Constitution. Les dysfonctionnements constatés ne résultent pas d'un manque de temps ou de moyens, mais d'un simple mépris de la démocratie au sein de l'Inrap.

Pour Christophe Meloche (CGT Culture), la ZAC Pasteur constitue une mauvaise affaire sur le plan financier.

Hans de Klijn (Président) estime que la ZAC Pasteur est une opération comme une autre, mais s'inscrivant dans un contexte particulier, lié à la pollution du site. L'Inrap s'est fait avoir par l'aménageur, lequel a exagéré la pollution, afin de limiter le cubage à fouiller. Les éléments définitifs n'ont été connus qu'après la conclusion de l'appel d'offres et se sont avérés nettement inférieurs aux informations fournies au départ. Quoi qu'il en soit, les surcoûts liés aux fournitures de protection ont été facturés à l'aménageur. Au total, l'opération de fouille a été financièrement adaptée aux conditions techniques et environnementales.

Bérangère Fort (CGT Culture) constate qu'au final, ce travail sert largement le service archéologique de la ville de la Besançon, laquelle coupe l'herbe sous le pied de l'Inrap sur d'autres projets. Une fois encore, l'Inrap s'est fait exploiter par une collectivité locale.

Hans de Klijn (Président) ne partage ce point de vue. La proposition de projet scientifique d'intervention, effectuée par l'Inrap, a été validée.

Bérangère Fort (CGT Culture) rappelle que l'administration avait affirmé que l'Inrap serait chargé de l'étude du mobilier, ce qui n'a finalement pas été le cas.

Hans de Klijn (Président) indique qu'il effectuera un point avec le SMAB à la fin du mois.

Bérangère Fort (CGT Culture) ne peut que constater que l'Inrap n'est que très peu investi dans le post-fouille.

La séance est suspendue pendant quelques minutes.

Gilles Rollier (Sud Culture) propose que cette question soit traitée lors d'une réunion extraordinaire du CT, en présence d'un expert de la DST et du directeur.

Hans de Klijn (Président) souhaite savoir pourquoi le CTS souhaite la présence d'un expert de la DST. Il demande par ailleurs les raisons poussant le CTS à ne pas solliciter le CHSCT.

Éric Michon (CGT Culture) indique que la partie scientifique de cette fouille a complètement échappé à l'Inrap, lequel a uniquement servi d'agence de moyens. L'Inrap n'a pas du tout été un partenaire scientifique. Ce dossier mériterait un retour d'expérience. Une vraie question se pose et concerne la raison d'être de l'établissement de recherche. Dans ce dossier, des personnels sont partis pour intégrer des collectivités territoriales, ces dernières étant devenues des concurrentes. Éric Michon (CGT Culture) observe à ce sujet que l'Établissement ne s'est pas mobilisé pour retenir ses compétences. Le débat porte donc sur le devenir de l'Inrap en tant qu'établissement de recherche et mérite le positionnement de la DST.

Gilles Rollier (Sud Culture) se déclare en accord avec les propos venant d'être tenus. Pour lui, l'Inrap est une agence de moyens courant à sa perte. L'Inrap perd ses savoirs et ses savoir-faire, lesquels sont visés par les collectivités territoriales. Au sein du Conseil général de l'Allier, tous les intervenants sont des anciens de l'Inrap. Ce dernier doit se positionner très fermement lorsqu'il s'agit de collaborer avec les collectivités territoriales.

Hans de Klijn (Président) demande si les membres du CTS souhaitent effectuer une saisine.

Éric Michon (CGT Culture) répond par la négative et rappelle que les membres du CTS adresseront une demande de convocation de réunion extraordinaire.

5. Groupe de travail 75/25

Hans de Klijn (Président) indique que le groupe de travail 75/25 s'est réuni le 8 décembre 2011, afin de réaliser une étude portant sur les 3 années précédentes et visant à identifier le temps passé par les agents sur le terrain et en post-fouille. Les parts respectives de ces deux volets seraient proches de 55 % et de 45 %. Les rapports étant établis dans la foulée des opérations, les temps de terrain sont plus réduits qu'au sein des autres interrégions. Le groupe de travail explique que la question ne vise pas la répartition entre les temps de terrain et de fouille. Il note que certains agents ont le sentiment de s'user plus rapidement que d'autres. Il conviendrait également de s'interroger sur une autre organisation du post-fouille. Le groupe de travail n'existe plus *de facto*. Ceci étant, le CHSCT a décidé de lancer une réflexion portant sur le ressenti des agents, ainsi que sur les modalités susceptibles d'être mises en place pour le lever, qu'il s'agisse des phases de terrain et de post-fouille. La réflexion doit également porter sur le rôle du responsable d'opérations en matière de gestion de l'équipe, dans la mesure où des ressentiments très forts ont été mis en évidence. Au final, les orientations sont totalement différentes du point d'entrée du groupe de travail.

Anne-Lise Bugnon (Sud Culture) souhaite savoir si les éléments statistiques ont été déclinés catégorie par catégorie.

Hans de Klijn (Président) note que les agents de catégorie 3 sont ceux réalisant le plus de terrain. Les éléments statistiques sont disponibles.

Bérangère Fort (CGT Culture) indique que les agents ont le sentiment de ne pas avoir accès à des travaux de post-fouille intéressants. Le partage du travail pourrait être organisé autrement et présenter un intérêt pour tous les agents.

Hans de Klijn (Président) note que la problématique ne se limite pas au post-fouille, mais concerne également l'organisation de l'équipe dès la phase terrain. Certains agents ont le sentiment de devoir en faire plus que les autres ou de ne réaliser que des tâches ingrates.

Gilles Rollier (Sud Culture) considère que la reconnaissance des techniciens débute sur le terrain, mais englobe également le post-fouille.

Hans de Klijn (Président) n'en disconvient pas, mais indique que le lavage fait aussi partie du travail.

Bérangère Fort (CGT Culture) s'en déclare consciente, mais observe que les agents subissent une pression grandissante pour que les délais soient de plus en plus réduits. Les agents sont de plus en plus fatigués.

Hans de Klijn (Président) clôt ce point et indique que la réflexion conduite dans le cadre du CHSCT sera pilotée par Bruno Rouelle. Le point est retiré.

6. État des lieux de l'expérimentation du matériel informatique sur le terrain

Hans de Klijn (Président) indique que ce point a été traité. Un courrier a été adressé au niveau central, pour préciser que l'expérimentation a été stoppée.

7. Plateau technique DAO-PAO

Hans de Klijn (Président) indique que l'interrégion s'est proposée pour faire partie de l'expérience des unités de services, mais n'a pas été retenue. Elle sera néanmoins saisie à Dijon pour mettre en pratique les expérimentations réalisées ailleurs.

Christophe Meloche (CGT Culture) regrette que l'interrégion n'ait pas été retenue pour prendre part à cette expérience.

Hans de Klijn (Président) propose de retirer le point.

8. Les conventions de collaboration avec d'autres institutions

Hans de Klijn (Président) indique que la dernière convention en date a été passée à Dijon avec l'université. Par ailleurs, il n'a toujours pas retrouvé d'exemplaire de la convention d'Autun. Enfin, la convention avec le PAIR sera modifiée et simplifiée ; il est à noter que chaque action fera l'objet d'un avenant.

Point 15 : Définition des attributions du RO dans le cadre de la journée de préparation de diag (pour information)

Hans de Klijn (Président) rappelle qu'en début d'année 2012, le nouveau dossier de système de démarrage a été transmis. Ce système ne semble pas faire l'unanimité. Dans ce système, le responsable d'opérations est invité à déterminer les besoins relatifs au diagnostic en remplissant un document dématérialisé. L'objectif vise à disposer, d'ici à la fin de l'année, du dossier 10 jours avant le démarrage. Au total, si l'objectif vise bien à faciliter et accélérer les démarrages, ce projet n'a pas été chaudement accueilli.

Bérangère Fort (CGT Culture) s'étonne que l'administration présente ce point en ne remettant aucun document aux membres du CTS. Depuis le mois de janvier 2008, l'instance demande que les actions du responsable d'opérations pendant la journée de démarrage fassent l'objet d'une présentation. Bérangère Fort (CGT Culture) ajoute que le point est inscrit à l'ordre du jour depuis le début de l'année 2008 et n'est pas directement lié à la mise en place du nouveau dossier de démarrage. Le CTS souhaite qu'un document écrit soit remis et liste les tâches devant être réalisées par le responsable d'opérations dans le cadre du démarrage.

Hans de Klijn (Président) ne voit pas en quoi il serait utile de préciser que le responsable d'opérations doit passer devant une commission alors que dans les faits, il ne dispose pas du temps pour cela. En outre, il se demande pourquoi les responsables d'opérations auraient besoin que l'administration écrive ce qu'ils ont à faire. Cela peut s'entendre pour les jeunes débutants, mais ces derniers peuvent s'appuyer sur les actions de tutorat.

Bérangère Fort (CGT Culture) maintient la demande de mise par écrit des tâches devant être réalisées par les responsables d'opérations dans le cadre des démarrages.

Laurent Vaxelaire propose de lister les tâches incontournables :

- Le responsable d'opérations doit prendre contact avec le SRA, sans nécessairement être obligé de s'y rendre.
- Un point doit être effectué avec l'ACMO sur le dépouillement des DICT.

- En dehors des diagnostics complexes et particuliers, pour lesquels plusieurs journées de préparation sont nécessaires, le PPSPS peut être réalisé de manière « automatique ».
- Il est par ailleurs nécessaire de prendre contact avec l'AT ou l'interlocuteur ayant réalisé la visite, pour réaliser plusieurs points pendant la journée de préparation.
- Le responsable d'opérations doit également prendre contact avec les prestataires, afin de convenir des modalités finales de réception de la base de vie.

Bérangère Fort (CGT Culture) tient à rappeler qu'il est indispensable de recontacter les prestataires, lesquels peuvent commettre des erreurs. Il ne faut absolument pas faire l'économie de cet appel.

Laurent Vaxelaire indique ensuite qu'au moment de l'analyse de l'opération, le responsable d'opérations peut être amené à rallonger la durée de préparation ou à affecter un technicien à cette opération. Par ailleurs, en plus de la documentation transmise, les autres documents renvoient au PSI sous sa nouvelle forme, à l'arrêté de prescription et à la convention, cette dernière reprenant toutes les obligations de l'aménageur. Sur le terrain, le responsable d'opérations peut parfois constater que l'aménageur n'a pas respecté ses engagements. Par exemple, si la convention précise que le terrain doit être déboisé et qu'il est toujours boisé à l'arrivée de l'Inrap, il faut se replier.

Christophe Meloche (CGT Culture) insiste pour que ce point soit inscrit au procès-verbal.

Laurent Vaxelaire note que si les termes de la convention ne sont pas respectés et portent sur un aspect rédhibitoire, il convient de se retirer sans même signer de procès-verbal.

Christophe Meloche (CGT Culture) note qu'en pratique, les aménageurs précisent lors de la visite que le terrain sera déboisé avant le démarrage, ce qui n'est pas fait.

Hans de Klijn (Président) souligne que les opérations sont planifiées avec environ 3 mois d'avance. Dans certains cas, ce délai de 3 mois est trop important, mais cela reste à la marge.

Laurent Vaxelaire estime qu'il existe toujours des aménageurs de mauvaise foi et des problèmes liés à des incompréhensions.

Pour Christophe Meloche (CGT Culture), il est important de produire un écrit, afin que le responsable d'opérations puisse connaître la conduite à tenir.

Hans de Klijn (Président) signale que le procès-verbal doit permettre au responsable d'opérations d'établir un constat.

Laurent Vaxelaire rappelle que si le terrain est inaccessible dans sa totalité ou presque, la conduite à tenir consiste à se retirer.

Christophe Meloche (CGT Culture) souhaite que tous les principes énoncés jusque-là fassent l'objet d'un écrit. Il souligne ensuite que de fortes disparités sont constatées d'une région à l'autre.

Pour Hans de Klijn (Président), il sera nécessaire de tendre vers une certaine harmonisation des procédures. Les disparités s'expliquent par les différents historiques au sein des régions. Hans de Klijn (Président) pense que l'harmonisation qu'il appelle de ses vœux nécessitera un certain délai.

Laurent Vaxelaire revient sur les actions devant être menées par le responsable d'opérations. Ce dernier doit préparer les équipements : carnet, logs, EPI, documentation, matériel, etc.

Bérangère Fort (CGT Culture) estime qu'il faut également prendre le temps d'organiser l'équipe.

Selon Laurent Vaxelaire, cette organisation n'est pas nécessairement conduite dès le jour de préparation.

Bérangère Fort (CGT Culture) note qu'il est nécessaire de savoir qui contacter sur le terrain. Cette prise de contact doit être réalisée en amont. Le responsable d'opérations doit contacter toutes les personnes qui seront amenées à intervenir sur le terrain. Cela relève des attributions du responsable d'opérations en sa qualité de chef d'équipe. Dans certains cas, les géomorphologues ne sont pas très disponibles et doivent être contactés à l'avance. Le responsable d'opérations doit également prendre contact avec les aménageurs, ce qui n'a pas été précisé. Lorsque les conventions sont signées, il faudrait peut-être préciser aux aménageurs qu'ils doivent être présents à tel endroit, tel jour à telle heure.

Hans de Klijn (Président) souligne que les aménageurs ne lisent pas les conventions, pas plus qu'ils ne lisent les courriers leur étant adressés. Les conventions font mention de la date et du lieu où les aménageurs doivent être présents.

Laurent Vaxelaire pense que certains aménageurs, même lorsqu'ils sont informés, n'envoient personne au démarrage de l'opération.

Une nouvelle fois, Éric Michon (CGT Culture) estime qu'il est important de produire un écrit pour lister les actions à réaliser, notamment dans le cadre des opérations spéciales.

Hans de Klijn (Président) estime que le premier réflexe consiste à prendre contact avec l'AST, afin d'évoquer les différents problèmes.

Bérangère Fort (CGT Culture) revient sur le déroulé de la journée de préparation. Selon elle, le responsable d'opérations doit essayer d'effectuer une visite de terrain, lorsque cela est possible.

Hans de Klijn (Président) note qu'un compte rendu de visite accompagné de photos a déjà été adressé au responsable d'opérations. La visite de terrain n'est donc pas une obligation, même si elle peut se justifier dans le cas sites urbains.

Pour Gilles Rollier (Sud Culture), certaines opérations nécessitent cette visite, dans la mesure où le responsable d'opérations peut identifier des éléments que l'AT n'aura pas identifiés. Il prend l'exemple d'une opération où les vestiges étaient situés à 3 mètres de profondeur et non à 1,5 mètre. S'il avait été présent à la visite préalable, le responsable d'opérations aurait identifié des problématiques que l'AT n'a pas pu voir.

Hans de Klijn (Président) indique que les visites sont réalisées dans le cadre de la programmation, c'est-à-dire avec 3 ou 4 mois d'avance, à une date où le responsable d'opérations n'est pas encore nécessairement connu.

Bérangère Fort (CGT Culture) considère que le responsable d'opérations, lorsqu'il se rend sur le terrain, peut avoir une vision technique que n'a pas l'AT. Les contraintes scientifiques et techniques ne sont pas les mêmes. Certains responsables d'opérations ont besoin de voir les parcelles avant d'intervenir.

Bérangère Fort (CGT Culture) revient sur la partie sécurité, pour signaler que le responsable d'opérations doit également identifier les agents secouristes du travail et remplir la documentation obligatoire devant faire l'objet d'un affichage. Cette opération est d'autant plus chronophage depuis qu'il revient aux responsables d'opérations de tout remplir eux-mêmes.

Bérangère Fort (CGT Culture) demande alors des précisions au sujet de l'appréciation du dossier numérique.

Hans de Klijn (Président) fait état de retours globalement positifs en Franche-Comté et en Alsace, même si les dossiers arrivent encore trop tardivement. Il n'a pas connaissance de retours pour la région Bourgogne.

Bérangère Fort (CGT Culture) considère au final que le système demande davantage de temps au responsable d'opérations, mais semble en faire gagner à la direction interrégionale. Elle observe en outre que l'ancien dossier avait le mérite d'exister quelque part sous format papier. À présent, si le responsable d'opérations ne souhaite pas imprimer le dossier, ce dernier ne sera consultable nulle part.

Hans de Klijn (Président) estime que le responsable d'opérations qui ne souhaiterait pas imprimer le dossier devrait en répondre devant un inspecteur de travail. Il rappelle que tout est mis en œuvre pour que les responsables d'opérations disposent du document de démarrage en amont. Un dispositif a été mis en place à cet effet. Un retour d'expérience sera réalisé en fin d'année 2012, afin de déterminer si le dossier est reçu avec 10 jours comme cela est souhaité.

La séance est suspendue pour le déjeuner.

Hans de Klijn (Président), à la reprise des débats, déplore l'absence de certains membres de l'instance. Il propose ensuite de passer au point 13.

Les représentants du personnel sont d'accord pour modifier de l'ordre du jour et de traiter le point 13.

Point 13 : Budget 2012 et activité (pour information)

Hans de Klijn (Président) remet un document en séance, venant compléter la documentation adressée.

Christophe Meloche (CGT Culture) demande quelle est l'unité de mesure.

Hans de Klijn (Président) indique que l'unité de mesure correspond aux jours-hommes.

Le premier tableau apporte une vision sur les fouilles signées depuis le début de l'année, ainsi que sur les opérations pour lesquelles l'Inrap attend une réponse. Le deuxième tableau présente le réalisé des jours-hommes diagnostic et fouille du 1^{er} janvier au 30 avril 2012. Enfin, le troisième tableau, portant uniquement sur le diagnostic, présente une comparaison entre le réalisé 2011, les opérations planifiées jusqu'au mois de juin 2012 et le nombre de prescriptions reçues du 1^{er} janvier au 14 mai 2012.

Hans de Klijn (Président) rappelle ensuite que le budget a sensiblement évolué depuis sa version initiale. Le budget initial tablait sur 4 600 jours-hommes annuels pour les diagnostics de base. À ce jour, ce budget est réalisé à hauteur de 54 %. Ainsi, 129 diagnostics sont réalisés ou planifiés jusqu'au début du mois de juin. Hans de Klijn (Président) est conscient qu'un effort d'importance a été consenti, mais fait valoir qu'il s'agissait de la seule manière pour éviter les ruptures de charge et de voir des agents partir vers d'autres interrégions, et ce dans un contexte où les conditions climatiques ne permettent pas la réalisation de fouilles dans le courant du premier trimestre. Hans de Klijn (Président) note que certaines opérations sont dites dormantes et constituent un stock dormant. Le stock réel renvoie aux arrêtés postérieurs au 1^{er} janvier 2010 et correspond à la demande budgétaire de 7 000 jours-hommes. Dans le budget primitif, la demande s'élevait à 7 200 jours-hommes, pour une dotation de

4 600 jours-hommes. Le stock n'a donc pas été compensé par le budget. À cela, il convient d'ajouter 1 268 jours-hommes relevant des prescriptions reçues depuis le 1^{er} janvier, soit un delta total de près de 4 000 jours-hommes.

Hans de Klijn (Président) note ensuite que le rythme des activités de diagnostic devrait repartir à la baisse à compter du mois de mai, en raison de la reprise des fouilles. Les plus grosses tensions avec les aménageurs ont pu être levées au sein des trois régions. Jusqu'au mois de septembre, le rythme des diagnostics restera réduit, dans l'attente d'une décision quant à l'octroi de moyens supplémentaires.

Hans de Klijn (Président) note par ailleurs qu'une réserve de 200 jours-hommes reste disponible dans la perspective des opérations urgentes. Par ailleurs, les jours-hommes obtenus dans le cadre de la ligne à grande vitesse visaient essentiellement la rédaction des rapports. À ce jour, 4 des 10 prescriptions sont signées en marché d'application et se dérouleront entre les mois d'avril et de septembre 2012. Une 5^{ème} prescription, en cours de chiffrage, sera réalisée en 2013. Enfin, 5 autres arrêtés devraient encore être publiés.

Au total, les 4 850 jours hommes ne suffiront pas pour terminer l'année. C'est pourquoi des moyens supplémentaires seront demandés, à hauteur de 700 jours-hommes à répartir entre la Bourgogne et la Franche-Comté.

Hans de Klijn (Président) rappelle alors que 200 jours-hommes seront gardés en réserve.

Bérangère Fort (CGT Culture) considère que cette réserve sera insuffisante.

Hans de Klijn (Président) aborde ensuite la situation des fouilles, laquelle est excellente, quoique très tendue. À ce jour, les opérations signées excèdent le budget de 10 600 jours-hommes. Le budget de l'année 2012 est déjà assuré par les contrats déjà signés. Hans de Klijn (Président) explique que les fouilles signées comptent 5 000 jours-hommes de post-fouille en cours. En outre, les fouilles signées donnent lieu à 3 739 jours-hommes à réaliser sur le terrain dans l'année. À cela, s'ajoutent 3 056 jours-hommes de post-fouille.

S'agissant de la facturation, l'objectif s'établit à 6,8 millions d'euros. Si l'Inrap obtient les fouilles pour lesquelles il s'est positionné, la facturation atteindrait 10,8 millions d'euros. Il faut également signaler que l'Inrap se positionnera sur d'autres appels d'offres d'importance. Hans de Klijn (Président) estime le potentiel à 20 fouilles au minimum d'ici à la fin de l'année 2013. En Franche-Comté également, les agents devraient être largement occupés. De même, le programme en Alsace est plein pour l'ensemble de l'année.

Bérangère Fort (CGT Culture) constate qu'il est extrêmement difficile d'obtenir des budgets pour les diagnostics, n'étant pas lucratifs. L'exercice est bien plus simple lorsqu'il s'agit des fouilles.

Hans de Klijn (Président) estime qu'il ne lui sera pas possible de demander plus de 700 jours-hommes pour les diagnostics dans l'immédiat, sachant qu'il existe une réserve de 200 jours-hommes, soit un total de 900 jours-hommes, représentant 25 % de la notification primitive. Au mois de juin, dans le cadre du Conseil d'administration, Hans de Klijn (Président) pourra faire valoir une demande. S'agissant des fouilles, sa demande dans l'immédiat passera de 10 600 à 13 000 jours-hommes. Sur ce point, il est possible de se baser sur les contrats signés pour justifier une demande à la hausse, en mettant en avant les opérations à mener obligatoirement dans le courant de l'année. Hans de Klijn (Président) pourrait envisager de demander de nouveaux moyens, en fonction de l'activité, lors du point prévu le 23 septembre. Hans de Klijn (Président) estime à ce stade le besoin en CDD à 23 ETP, alors que la dotation annuelle s'établissait à 8 ETP. Quelques ETP ont pu être débloqués de manière immédiate, mais il manque encore 15 ETP environ. Au-delà de ces chiffres, il faut également avoir

conscience du fait que la direction interrégionale n'est pas calibrée pour opérer le suivi d'une activité qui prendrait d'autres proportions. Il serait donc nécessaire de demander également des ETP fonctionnels, afin d'accompagner l'activité grandissante. Si la demande d'ETP fonctionnels n'était pas satisfaite, la direction interrégionale ne pourrait qu'aller dans le mur.

Bérangère Fort (CGT Culture) signale ensuite que les agents sont de plus en plus fatigués et invite l'Inrap à ne pas trop tirer les prix à la baisse, afin de ne pas trop accentuer la pression.

Hans de Klijn (Président) note qu'il est nécessaire de trouver un savant équilibre en la matière.

Bérangère Fort (CGT Culture) souligne par ailleurs qu'il est important de procéder à un suivi précis des prêts et des absences, par exemple liées aux congés maternité.

Hans de Klijn (Président) assure que ces questions font l'objet d'un suivi très précis. Il ajoute qu'un point d'activité sera réalisé le 25 mai et considère que les chiffres relatifs à l'activité parlent d'eux-mêmes. À l'issue de cette réunion, des décisions pourraient être prises en matière de réponse aux appels d'offres. À l'heure qu'il est, la politique de l'Établissement consiste à dire « Vos délais seront les miens », mais à terme, cela pourrait seulement être vrai au terme d'un certain temps d'attente pour l'aménageur.

Gilles Rollier (Sud Culture) se félicite de la situation à moyen et long termes, mais estime que cette situation révèle un sous-effectif.

Hans de Klijn (Président) ne cesse de signaler que l'interrégion conduit une activité grandissante dans tous les secteurs. À ce jour, il n'a pas été lancé de plan de recrutement. En 2012, la solution devrait consister à octroyer des ETP en CDD.

Pour Éric Michon (CGT Culture), les CDD ont vocation à permettre la gestion des absences ou des surcroûts d'activité. Or dans le cas présent, ils constitueraient un palliatif à un manque de CDI au sein de l'effectif permanent. L'activité laisse à penser que ce volet de l'emploi est permanent, alors que certaines personnes en CDD interviennent au sein de l'Inrap depuis 5 ou 6 ans.

Hans de Klijn (Président) note qu'au final, les perspectives d'activités permettent à l'interrégion de garantir le plein-emploi pendant plusieurs années. Selon lui, certains postes font terriblement défaut au sein de l'organisation.

Christophe Meloche (CGT Culture) a finalement le sentiment que Grand-Est Sud est pour l'Inrap une variable d'ajustement.

Hans de Klijn (Président) estime que cela n'est plus le cas et souligne que Grand-Est Sud rapporte deux fois plus de facturation que Grand Sud-Ouest, c'est-à-dire un périmètre trois fois plus étendu.

Éric Michon (CGT Culture) tient à rappeler que les CDD ne sont pas de l'emploi.

Hans de Klijn (Président) n'en disconvient pas.

Gilles Rollier (Sud Culture) souligne pour sa part que les effectifs en CDI ont accusé une baisse sensible lors des 4 dernières années. La baisse est chiffrée à 11,5 ETP. En tenant compte de la hausse des effectifs fonctionnels, la baisse nette représente 5 ETP. Dans le même temps, le nombre d'ETP en CDD reste stable, aux alentours de la dizaine.

Hans de Klijn (Président) fait cependant valoir que les demandes de passage à temps partiel ont été nombreuses ces dernières années.

Pour Éric Michon (CGT Culture), cela montre que les agents sont fatigués.

Hans de Klijn (Président) évoquait les demandes de passage à temps partiel, le plus souvent à 80 %, pour faire valoir que la baisse des ETP ne trouve pas son origine dans la baisse du nombre d'agents, mais dans le passage de certains d'entre eux à temps partiel. Hans de Klijn (Président) souhaite également signaler l'impact des PAS. En Alsace, les PAS représentent 1 ETP complet. Dans les budgets, les PAS sont considérés comme des opérationnels. En outre, un agent partira pendant 3 ans en congé de thèse.

Christophe Meloche (CGT Culture) cite le cas d'une équipe comptant un PAS, dont le travail est reporté sur les autres membres de l'équipe. Les agents sont contraints d'être tous les jours sur le terrain. Le constat est clair ; l'organisation a besoin d'emploi. Christophe Meloche (CGT Culture) approuve totalement le principe des PAS, mais estime que les agents concernés doivent être remplacés.

Hans de Klijn (Président) constate au final qu'il disposera d'arguments solides à faire valoir lors de la réunion d'activité qui se tiendra dans le courant de la semaine suivante. Pour lui, il sera nécessaire de mettre les moyens en adéquation avec l'activité. Il faut ajouter que la tendance ne va pas dans le sens d'un essoufflement du rythme de demande de devis de fouilles. Hans de Klijn (Président) constate pour la première fois en 2012 la signature, dès le mois de mai, du budget annuel en matière de jours-hommes.

Bérangère Fort (CGT Culture) pointe alors la faiblesse du budget relatif aux travaux de Strasbourg.

Hans de Klijn (Président) note qu'à Besançon, les travaux devraient prochainement débiter, suite au passage en CHSCT et au lancement d'un appel d'offres. À Strasbourg, l'appel d'offres, déclaré caduc a été décalé en deux tranches en 2011 et 2012. Or la première tranche présente un coût supérieur à 50 % à l'estimation initiale. Le budget total est donc insuffisant et ne permet pas de lancer la première tranche. Une réunion se tiendra prochainement, afin d'envisager l'octroi de montants supplémentaires. Le projet est en suspens et pourrait être lancé en 2013.

Hans de Klijn (Président) précise en outre que la convention de réciprocité, passée avec la DRAC à Passy, est devenue caduque. La réparation sur le gros œuvre est à la charge du propriétaire. À l'heure actuelle, l'Inrap occupe les locaux à titre gratuit, dans l'attente de la décision de France Domaine. Les locaux pourraient être vendus ou loués, la troisième hypothèse renvoyant à une mise à disposition. Hans de Klijn (Président) pense que l'État aurait davantage intérêt à louer les bâtiments. Compte tenu du marché, ces derniers pourraient difficilement être vendus.

Hans de Klijn (Président) évoque ensuite des budgets attribués à la gestion de mobilier. Ces budgets ne sont plus gérés par les directions interrégionales.

En matière informatique, une réunion se tiendra le 30 mai, afin de revoir les modalités de fonctionnement. Le marché est notifié, mais la DSI est incapable de préciser la date de livraison des matériels.

Bérangère Fort (CGT Culture) souligne que le matériel informatique commence à être satisfaisant. Une nette amélioration a été constatée ces 4 à 5 dernières années. Bérangère Fort (CGT Culture) souhaite savoir à quel rythme les ordinateurs portables sont remplacés.

Hans de Klijn (Président) indique que les ordinateurs portables sont remplacés tous les 3 ou 4 ans. Au sein de la direction interrégionale, les matériels fixes sont remplacés tous les 5 ans. Il faut également signaler que le matériel obsolète est donné à Emmaüs. Hans de Klijn (Président) note par ailleurs que l'inventaire du matériel informatique sera prochainement informatisé, ce qui facilitera la gestion du parc et son renouvellement.

Point 12 : Point sur l'emploi : postes perdus, ouvertures et réouvertures de postes en GES pour 2011 et premier trimestre 2012 (pour information)

Hans de Klijn (Président) note qu'un tableau détaillé par région et par catégorie a été remis et permet d'avoir une vue sur les départs et sur les congés sans solde. En Alsace, aucun départ n'est à signaler en 2011. En revanche, Hans de Klijn (Président) signale un départ d'agent de catégorie 3 en 2012. Ce poste est à pourvoir. En Bourgogne, 3 agents sont partis. Ces postes n'ont pas été remplacés à ce stade. Dans l'un des cas, le poste correspondant à une mission opérationnelle sur un poste fonctionnel, ce dernier ayant fait l'objet d'un remplacement. Les 2 autres postes sont ouverts. Enfin, en Franche-Comté, Hans de Klijn (Président) signale l'arrivée d'un agent de catégorie 3 en début d'année.

Hans de Klijn (Président) note que la Franche-Comté est la seule à voir son nombre de postes augmenter. Il note par ailleurs qu'en Alsace, les départs ont été systématiquement compensés, soit par mutation, soit par recrutement.

Bérangère Fort (CGT Culture) constate que l'effectif est constant depuis 2006.

Hans de Klijn (Président) souligne en outre qu'un congé sans solde ne renvoie pas à un poste perdu, puisqu'il est compensé. En réponse à une question des membres du CTS, il précise que les congés sans solde ayant vocation à permettre d'aller travailler à la concurrence sont systématiquement refusés. En revanche, lorsque l'agent souhaite créer une entreprise relevant d'un secteur n'étant pas celui de l'archéologie, sa demande est acceptée.

Point 11 : Explication sur la répartition des 2 ETP de gestionnaire de mobiliers obtenus en Grand Est Sud : 1 pour la Bourgogne, 1 pour l'Alsace et rien pour la Franche-Comté (pour information)

Hans de Klijn (Président) annonce qu'aucun poste n'a été pourvu à ce stade. À Strasbourg, le poste a été rouvert en externe pour les centres de Metz, Strasbourg et Saint-Orens. Dans ce cadre, 86 candidats se sont manifestés ; au total, 5 personnes extérieures à l'Inrap ont été retenues pour être auditionnées.

Isabelle Leroy-Caron (Sud Culture) ne comprend pas pourquoi ce poste est présenté comme ayant vocation à compenser un départ, alors que le poste de gestionnaire de mobilier était prévu. Un agent de terrain s'en va et se trouve remplacé par un agent qui ne s'y rendra pas.

Hans de Klijn (Président) précise que la première vague de recrutement était interne, c'est-à-dire à budget constant. La seconde vague vise un recrutement externe.

Pour Bérangère Fort (CGT Culture), le total des postes reste stable, mais l'emploi opérationnel diminue.

Hans de Klijn (Président) indique qu'en fonction de l'activité, le poste ne sera pas nécessairement basé à temps plein en centre archéologique.

Bérangère Fort (CGT Culture) note que le poste était affiché en interne pour l'Alsace et la Franche-Comté. Affiché en externe, il ne l'est que pour l'Alsace.

Hans de Klijn (Président) indique qu'au départ, l'objectif visait à mettre en place un gestionnaire par centre archéologique. Pour des motifs budgétaires, cet objectif ne pourra finalement pas être atteint dans un premier temps. Il a donc été nécessaire de procéder à un choix. En Bourgogne, la situation est relativement simple, dans la mesure où l'agent avait déjà

commencé à travailler à la gestion du mobilier et s'était déclaré intéressé par le poste. Ce dernier permettrait en outre de procéder à un aménagement de poste. En Franche-Comté, le travail est réalisé par le gestionnaire du centre. Cette configuration est relativement satisfaisante, même si deux opérations bloquent légèrement le processus. Le gestionnaire du centre a donc indiqué qu'il n'était pas préférable de donner la priorité à Besançon au détriment de Strasbourg, où tout reste à faire. Hans de Klijn (Président) précise alors que les auditions réalisées dans le cadre du recrutement du gestionnaire de mobilier de Strasbourg seront réalisées le 24 mai. Il note que les 5 candidats sont tous basés en Alsace à l'heure qu'il est. Pour Hans de Klijn (Président), ce point est important, dans la mesure où il serait dommageable de recruter un gestionnaire de mobilier qui demanderait ensuite rapidement à être muté.

Isabelle Leroy-Caron (Sud Culture) revient sur la question de l'emploi et considère qu'il serait judicieux de conclure des contrats de remplacement de date à date, pour une durée de 3 ans.

Hans de Klijn (Président) fait valoir que cette modalité est seulement possible dans le cas des agents hors catégorie. Les contrats d'une durée supérieure à 10 mois peuvent seulement concerner les agents hors catégorie ou les chargés de mission.

Christophe Meloche (CGT Culture) déplore alors l'absence de topographe « titulaire » en Franche Comté, où les CDD se succèdent. Il cite ensuite le cas d'un agent étant parti.

Hans de Klijn (Président) indique qu'un recrutement est prévu en CDD.

Christophe Meloche (CGT Culture) dénonce cette pratique, visant à recruter des CDD sur des emplois pérennes.

Hans de Klijn (Président) se déclare conscient de la problématique, qu'il a signalée à maintes reprises. Voici 3 ans qu'il formule une demande de recrutement permanent d'un topographe.

Pour Bérangère Fort (CGT Culture), il n'est pas normal de multiplier et de renouveler les CDD.

Éric Michon (CGT Culture) regrette quant à lui que l'Inrap en vienne à former les CDD qui finalement intégreront la concurrence.

Hans de Klijn (Président) est conscient de toutes ces problématiques. Il assure qu'il fera le nécessaire pour que les besoins de la direction interrégionale puissent être couverts.

Hans de Klijn (Président) précise alors que le gestionnaire de mobilier de Strasbourg devrait prendre ses fonctions le 1^{er} juillet. En réponse à une question, il précise ensuite la nature de la demande d'effectifs qu'il formulera : 1 poste de topographe au moins pour la Franche-Comté en CDI ; environ 10 techniciens ; 2 responsables d'opérations « proto » ; 1 géomorphologue en poste transversal pour la Bourgogne ; 1 administrateur (ce dernier poste dépendra de la réorganisation cible des directions interrégionales).

Bérangère Fort (CGT Culture) constate que l'Inrap se permet de recruter des personnels administratifs en externe, ce qui n'est pas permis pour l'opérationnel, lequel est défavorisé.

Hans de Klijn (Président) ne le nie pas, mais fait valoir que le déficit des effectifs opérationnels constitue une réalité au sein de l'ensemble des établissements similaires. En 2011, le budget d'effectifs n'est nulle part atteint à 100 %. Au plan national, la rupture de

charge constatée aux mois de janvier et de février est de l'ordre de 9 000 jours-hommes. Hans de Klijn (Président) tient à préciser qu'il est le premier à regretter une telle situation.

Point 6 : Décret sur nouvelle organisation des CTS (pour information)

Hans de Klijn (Président) indique que le premier changement réside dans la disparition de la parité administrative. L'administration ne prend plus part au vote. Le quorum est quant à lui ramené à 50 % des membres. Par le passé, les suppléants ne bénéficiaient pas de défraiement et ne pouvaient que siéger en l'absence du titulaire. Une dérogation a été mise en place au sein du Ministère de la Culture et de l'Inrap ; elle permet aux membres suppléants d'assister aux réunions et de prendre la parole. Les suppléants ne prennent pas part au vote, mais bénéficient des défraiements et peuvent également disposer de la journée de préparation des réunions. Ceci constitue un grand changement par rapport aux mandatures précédentes. Hans de Klijn (Président) ajoute que les prérogatives des CT et des CHSCT ont été étendues. Il observe alors que l'articulation entre les compétences entre les CT et les CHSCT restent à éclaircir. En effet, deux à trois articles du règlement intérieur CT au niveau central posent encore problème.

Bérangère Fort (CGT Culture) constate pour sa part qu'il est possible de convoquer une réunion du CT pour évoquer des questions relatives à l'hygiène et à la sécurité, avec la présence des membres du CHSCT. À la lecture des textes, le CT semble avoir un rôle prépondérant.

Point 7 : Application de la DG 119 en GES (pour information)

Hans de Klijn (Président) note que certaines questions posées au sujet de l'application de la DG 119 ont déjà reçu des réponses. Une réponse définitive a été donnée au sujet du remboursement des frais de repas, des frais d'hébergement ou de frais kilométriques. Pour Hans de Klijn (Président), il est nécessaire de respecter les termes du décret au sujet du choix entre les titres restaurant ou le remboursement des frais de repas jusqu'à un montant de 15,25 euros. Il n'est pas possible de déroger à la règle établie en la matière. Hans de Klijn (Président) se déclare tout à fait conscient du possible sentiment d'injustice qui serait lié à une différence de traitement dans un même chantier. Il fait néanmoins valoir que la DG 119 correspond à un document ayant été voté en central. Hans de Klijn (Président) se doit de l'appliquer, mais fait usage de toutes les souplesses dont il dispose. Selon lui, la DG 119 n'est pas appliquée *stricto sensu* au sein de l'interrégion.

Bérangère Fort (CGT Culture) relaie le sentiment des agents sur le terrain. Ces derniers ne perçoivent jamais de primes et connaissent les plus grandes difficultés à percevoir les primes de suppléance archéologique. Ils ne bénéficient pas de primes de surcroît de travail ou de sujétion. Ces agents ne bénéficient jamais d'augmentation salariale et sont systématiquement recrutés à une catégorie inférieure à celle à laquelle ils pourraient prétendre. À cela, s'ajoute une différence inqualifiable entre les catégories ayant droit au panier et celles ne pouvant prétendre qu'au titre déjeuner. Il est normal que les agents de terrain soient en colère. Les agents sont sur le terrain et exercent des métiers difficiles, dans des conditions tout aussi difficiles et en subissent une pression grandissante. Bérangère Fort (CGT Culture) observe que les agents sont sur le terrain parce qu'ils répondent à un ordre de mission établi par l'employeur. Dans ces conditions, les agents doivent bénéficier de la prime de panier. Lorsque les agents sont en mission, ils doivent bénéficier du remboursement plafonné à 15,25 euros.

Hans de Klijn (Président), se référant à la DG 119, souligne que pour bénéficier de ce défraiement, les agents doivent être en mission et ne pas travailler au sein de la commune où se trouve la résidence administrative. Il faut également respecter les critères relatifs à l'accessibilité des transports en commun.

Éric Michon (CGT Culture) considère que la DG 119 a été instaurée pour réaliser des économies de bouts de chandelle en région parisienne. Elle est finalement appliquée à tous les agents de l'Inrap en France. L'application de la DG 119 est injuste en région parisienne, dans la mesure où un agent travaillant à Pantin ne prendra pas le métro pour revenir à sa base de Paris et déjeuner. Il en est de même en régions. Cette directive est injuste et n'a rien à voir avec la réalité de terrain. La CGT a diffusé un tract, afin de réclamer l'application du panier de repas dès lors qu'un agent est en mission. La réalité de terrain fait qu'un agent en mission ne retourne pas à sa base pour déjeuner. La réponse apportée est absurde, infantilissante et sans lien avec la réalité. Éric Michon (CGT Culture) confirme que les agents de terrain ne perçoivent pas de prime, sont embauchés à une catégorie inférieure et ne bénéficient pas des augmentations salariales.

Bérangère Fort (CGT Culture) considère que l'attitude de la DRH est particulièrement méprisante vis-à-vis des agents de terrain.

Hans de Klijn (Président) assure qu'il interprète la DG 119 à l'avantage des agents dès lors qu'il le peut. Il prend l'exemple des véhicules de service, que les agents peuvent utiliser pour rentrer chez eux. S'il ne respectait pas les dispositions en vigueur en matière de frais de repas, Hans de Klijn (Président) en viendrait à passer outre les termes d'un décret.

La séance est suspendue pendant quelques minutes à la demande de la parité syndicale.

Éric Michon (CGT Culture) indique que la parité syndicale souhaite effectuer une saisine du niveau central, au sujet de l'application de la DG 119 au sujet des frais de repas.

Bérangère Fort (CGT Culture) donne lecture de la saisine : « *Compte tenu de la pénibilité et de la spécificité de nos missions de terrain, nous considérons que l'attribution de défraiement de panier-repas est totalement inadaptée. Nous demandons la systématisation des indemnités forfaitaires de 15,25 euros associées à notre ordre de mission.* »

Point 9 : Avancement sur les discussions entre l'INRAP et le campus de l'université de Bourgogne pour le renouvellement de la convention (pour information)

Hans de Klijn (Président) annonce que la convention de collaboration scientifique avec le campus de l'université de Bourgogne a été validée en interne par l'Inrap. Cette convention comprend deux volets. Le premier volet porte sur les formations diplômantes. Les agents de l'Inrap peuvent effectuer une année de master 1 ou de master 2. Plusieurs agents ont d'ailleurs déposé une demande en ce sens. Le second volet vise la gestion des stagiaires universitaires travaillant dans les chantiers ou dans les bâtiments, mais également au sein des infrastructures de l'université de Bourgogne ou au bâtiment Équinoxe. Hans de Klijn (Président) précise que tous les agents de Grand-Est Sud auront accès gratuitement à la bibliothèque universitaire. En revanche, les agents n'auront pas accès au restaurant universitaire, puisque cela aurait un impact en matière de titres déjeuner. Au final, la signature de la convention devrait survenir après l'installation du nouveau président de l'université de Bourgogne. Cette signature doit impérativement être effective avant la prochaine rentrée pour que les agents de l'Inrap puissent accéder aux formations diplômantes 2012/2013. L'Inrap multiplie les relances en ce sens.

En réaction à une remarque de la parité syndicale, Hans de Klijn (Président) souligne que les agents fonctionnels comme opérationnels peuvent accéder aux formations diplômantes. Si un agent opérationnel souhaite renforcer ses compétences dans un domaine autre qu'archéologique, la solution ne peut pas être une formation diplômante ; il convient alors d'envisager les formations payantes délivrées par l'université de Bourgogne dans le cadre du plan de formation de l'Inrap.

Bérangère Fort (CGT Culture) demande des précisions au sujet de la participation de l'Inrap aux programmes de l'université de Bourgogne.

Hans de Klijn (Président) précise que des cours ou des conférences pourront être animés au coup par coup par des intervenants de l'Inrap. Des programmes plus étoffés pourraient également être définis. Ce volet reste à élaborer dans le cadre du groupe de travail restant à constituer.

Hans de Klijn (Président) propose enfin que les points 2, 8, 10, 14, 16, et 17 soient instruits dans le cadre d'une réunion complémentaire.

Les membres du CTS expriment leur accord.

La séance est levée à 17 heures 05.

Le Président
Hans de Klijn

A stylized signature in blue ink, consisting of a large loop followed by a horizontal stroke and a small upward flick.

La Secrétaire
Florence Charlane

A stylized signature in black ink, featuring a large, flowing loop that ends in a small hook.

Le Secrétaire adjoint
Gilles Rollier

A stylized signature in black ink, showing a large, bold loop with a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.